



LETTRE AUX PORTEURS DE CATEGORIES DE PARTS DU COMPARTIMENT G FUND GLOBAL GREEN BONDS DE LA SICAV GROUPAMA FUND GENERATIONS

Paris, le 10 mai 2024

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du compartiment G FUND GLOBAL GREEN BONDS (code ISIN FR0010892620, FR0010213397, FR0010294991, FR0013319159, FR0013450293, FR0013450301, FR0013450764, FR0013450772) de la SICAV de droit français GROUPAMA FUND GENERATIONS et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

Quels changements vont intervenir sur votre compartiment G FUND GLOBAL GREEN BONDS ?

Le Conseil d'Administration de GROUPAMA FUND GENERATIONS, en date du 10 octobre 2023, a pris la décision de faire absorber le compartiment G FUND GLOBAL GREEN BONDS (compartiment absorbé), dont vous détenez des catégories d'actions par le compartiment G FUND CREDIT EURO ISR (compartiment absorbant) tous deux compartiments de la SICAV de droit français GROUPAMA FUND GENERATIONS. A ce titre, les deux compartiments bénéficient du même dépositaire, valorisateur et Commissaire aux Comptes.

L'objectif de cette opération est de rationaliser l'offre de fonds obligataires, notamment du fait de la baisse des encours.

Nous vous précisons que ces deux compartiments sont classés Article 8 SFDR.

Ils se distinguent néanmoins par un univers d'investissement différent : le compartiment absorbé est investi dans des obligations appelées « green bonds » et le compartiment absorbant « Euro Aggregate ». Cependant, le compartiment absorbant a pour objectif d'utiliser des critères extra financiers sur les piliers E, S et G comparé au compartiment absorbé sur le pilier E. A ce titre, le compartiment G FUND CREDIT EURO ISR bénéficie du Label ISR (Investissement Socialement Responsable).

A l'issue de l'opération le compartiment sera intégralement absorbé par les catégories d'actions du compartiment G FUND CREDIT EURO ISR selon la répartition ci-dessous :

G GUND GLOBAL GREEN BONDS Actions absorbées	G FUND CREDIT EURO ISR Actions absorbantes
Actions G : FR0010892620	Actions GD : FR0010889790



G GUND GLOBAL GREEN BONDS Actions absorbées	G FUND CREDIT EURO ISR Actions absorbantes
Actions I : FR0010213397 Actions N : FR0010294991 Actions O : FR0013450293 Actions R : FR0013319159 Actions E : FR0013450301 Actions E1 : FR0013450764 Actions E2 : FR0013450772	Actions IC : FR0010702167 Actions NC : FR0010702175 Actions OS : FR0013229721 Actions R : FR0013258365 Actions E : FR0013450723 Actions E1 : FR0013450731 Actions E2 : FR0013450756

Quand cette opération interviendra-t-elle ?

Cette opération entrera en vigueur le **13 juin 2024**.

Attention, pour le bon déroulement de ces opérations, vous ne pourrez ni souscrire de nouvelles catégories d'actions ni demander le rachat de vos catégories d'actions du 11 au 13 juin 2024. Le compartiment ayant une valorisation quotidienne, la dernière valeur liquidative du compartiment sur laquelle pourront s'exécuter des souscriptions ou des rachats avant l'opération de fusion, sera celle du 11 juin 2024.

Si vous n'êtes pas d'accord avec cette opération et conformément à la réglementation en vigueur, vous avez la possibilité d'arbitrer sans frais vos avoirs ou de sortir sans frais vos avoirs pendant un délai de trente jours à compter de la réception de ce courrier et au plus tard jusqu'au 11 juin 2024

Nous vous précisons que cette opération a reçu l'agrément de l'AMF en date du 5 avril 2024.

Quel est l'impact de cette modification sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- **Modification du profil de rendement / risque** : oui
- **Augmentation du profil de risque** : Non
- **Augmentation potentielle des frais** : Oui
- **Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque** : Très significatif¹



Quel est l'impact de cette modification sur votre fiscalité ?

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que le porteur est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et liquidités détenus dans l'OPCVM.

Le régime fiscal des plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction à partir de laquelle le porteur investit ses fonds. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès de votre conseil.

¹ Cet indicateur se base sur l'évolution du SRI et l'évolution de l'exposition du fonds à une ou plusieurs typologies de risques



Le régime fiscal des porteurs français assimile le passage d'une catégorie d'actions à l'autre à une cession susceptible d'imposition au titre des plus-values.

Quelles sont les principales modifications qui seront apportées à votre compartiment ?

Voici les principales différences entre votre compartiment actuel et votre futur compartiment de SICAV :

	AVANT Compartiment G FUND GLOBAL GREEN BONDS absorbé	APRES Compartiment G FUND CREDIT EURO ISR absorbant
Indicateur de référence	Bloomberg MSCI Global Green Bond Index Total Return Index Value Hedged Euro clôture dividendes réinvestis (couvert en euros).	Bloomberg Capital Euro Aggregate Credit Corporate Clôture coupons réinvestis.
Objectif de gestion	L'objectif de gestion du compartiment est de surperformer, par le biais d'une gestion active, l'indice Bloomberg MSCI Global Green Bond Index Total Return Index Value Hedged EUR (GBGLTREH Index) clôture couvert en euros, par le biais d'une gestion active effectuée dans l'univers des green bonds. Le compartiment, qui a pour objectif l'investissement durable, est investi dans des projets qui financent des activités favorisant l'atténuation et l'adaptation du changement climatique à hauteur de minimum 80 % de son actif net sur « des obligations vertes ».	L'objectif de gestion est d'obtenir, par le biais d'une gestion active, une performance annuelle et nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence Bloomberg Capital Euro Aggregate Credit Corporate Clôture coupons réinvestis. Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

	AVANT	APRES
Modification du profil de rendement/risque		
Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques	<p><u>Liste avec les fourchettes d'exposition :</u></p> <p>Risque de taux : jusqu'à 100 % de l'actif net</p>	<p><u>Liste avec les fourchettes d'exposition :</u></p> <p>Risque de taux : jusqu'à 110 % de l'actif net</p> <p><u>Contribution au profil de risque par rapport à la situation précédente :</u></p> <p>+</p>



	Dont obligations vertes pour 80 % minimum de l'actif net	Dont obligations vertes : 0 % de l'actif net	-
	Risque actions : 0 % de l'actif net	Risque actions : jusqu'à 10 % via des convertibles	+
	Investissements sur les pays de l'OCDE y compris les émetteurs libellés en euros : jusqu'à 100 % de l'actif net	Investissements sur les pays de l'OCDE : jusqu'à 10 % de l'actif net	-
		Investissements sur les émetteurs libellés en euros : jusqu'à 110 %	+
	Exposition aux pays émergents : jusqu'à 20 % de l'actif net	Exposition aux pays émergents : 0 % de l'actif net	-
	Investissements sur les pays hors OCDE : jusqu'à 20 % de l'actif net	Investissements sur les pays hors OCDE : 0 % de l'actif net	-
	Risque de change : Jusqu'à 10 % de l'actif net	Risque de change : Résiduel inférieur à 3 %	-
	Investissement sur le secteur privé : Jusqu'à 50 % de l'actif net	Investissement sur le secteur privé : jusqu'à 75 % de l'actif net	+
	Investissement sur les emprunts d'Etat : jusqu'à 50 % de l'actif net	Investissement sur les Emprunts d'Etat : jusqu'à 25 % de l'actif net	-
	Investissement dans contingent convertibles bonds : Jusqu'à 10 % de l'actif net	Investissement dans contingent convertibles bonds : Jusqu'à 10 % de l'actif net	=
	Fourchette de sensibilité : entre 0 et 10	Fourchette de sensibilité : entre 0 et 8	-



	<u>Investissements sur les produits dérivés</u>	<u>Investissements sur les produits dérivés</u>	
	Absence de bons de souscriptions	Bons de souscription	+
	Absence de CLN	CLN	+
Frais			
Frais directs maximum TTC (commissions et frais de gestion) à la charge du compartiment	Action G : 0,50 % Action I : 0,70 % Action R : 0,75 % Action E2 : 0,75 % Action N : 1,40 % Action O : 0,50 % Action E1 : 1,40 % Action E : 1,40 % A la charge de l'entreprise	Action GD : 0,70 % Action IC : 0,80 % Action R : 0,90 % Action E2 : 0,90 % Action NC : 1,20 % Action OS : 0,10 % Action E1 : 1,20 % Action E : 1,20 % A la charge de l'entreprise	
Frais indirects maximum à la charge du compartiment	Non significatif	Non significatif	=
Total des frais directs et indirects	Egaux aux frais directs les frais indirects étant non significatif	Egaux aux frais directs les frais indirects étant non significatif	=
Coûts récurrents Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	<i>Au 29 septembre 2023</i> Action I : 0,40 % Action N : 0,78 % Action E1 : 0,82 % Action E2 : 0,47 % Action R : 0,47 % Action G : 0,17 % Action O : 0,08%	<i>Au 29 septembre 2023</i> Action IC : 0,51 % Action NC : 0,97 % Action E1 : 0,96 % Action E2 : 0,45 % Action R : 0,43 % Action GD : 0,17% Action OS : 0,08 %	 =
Commissions de souscriptions non acquises au compartiment	<i>Action E, E1, E2, G, O : 4 %</i> <i>Actions I, N et R : 3 %</i>	<i>Action E, E1, E2, GD, OS : 4 %</i> <i>Actions IC, NC et R : 3 %</i>	=
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Par type d'instrument**	Par type d'instrument**	=



Commission de mouvement perçue par le dépositaire	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité	=
----------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---

** tableau des commissions de mouvement perçues par la société de gestion

Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion Par type d'instrument	Assiette	Taux maximum barème
Actions et assimilés	Prélèvement sur chaque transaction	0,10% TTC
Obligations convertibles	Prélèvement sur chaque transaction	0,05% TTC
Obligations d'entreprise	Prélèvement sur chaque transaction	0,05% TTC
Obligations d'Etat	Prélèvement sur chaque transaction	0,03% TTC
Change dont de gré à gré (OTC)	Prélèvement sur chaque transaction	0,005% TTC
Swaps de taux d'intérêt (IRS)	Prélèvement sur chaque transaction	0,02% TTC
Credit default swaps (CDS) et Asset Back Security (ABS)	Prélèvement sur chaque transaction	0,03% TTC
Dérivés Listés (par lot)	Prélèvement sur chaque transaction	2€

Modalités de souscriptions/rachats		
Centralisation	Tous les jours avant 11 h	Tous les jours avant 11 h 45
Montant minimum de souscription de la souscription initiale	Parts G : 300 000 €. Parts I, O et R : 1000 ^{ème} d'action. Actions N : 500 € Actions E et E ₁ : 0.01 €	Actions GD : 300 000 € Actions IC : 1 000 ^{ème} d'action Actions NC : 500 € Actions R : 1 000 ^{ème} d'action Actions E et E ₁ : 0.01 €
Décimalisation	Parts I, N, E, E ₁ : 10 000 ^{ème} d'actions Parts G, O & R. 1 000 ^{ème} d'action	1 000 ^{ème} d'actions



Informations pratiques		
Dénomination	G FUND GLOBAL GREEN BONDS (compartiment absorbé)	G FUND CREDIT EURO ISR (compartiment absorbant)
Codes ISIN	<p>Actions G : FR0010892620 Actions I : FR0010213397 Actions NC : FR0010294991 Actions O : FR0013450293 Actions R : FR 0013319159 Actions E : FR0013450301 Actions E1 : FR0013450764 Actions E2 : FR0013450772</p>	<p>Actions GC : FR0010990085 Actions IC : FR0010702167 Actions NC : FR0010702175 Actions O : FR0013229721 Actions R : FR0013258365 Actions E : FR0013450723 Actions E1 : FR0013450731 Actions E2 : FR0013450756</p>
Affectation des résultat	<p>Action G : Capitalisation et/ou distribution. Faculté de verser des acomptes sur dividendes. Possibilité de report total ou partiel des résultats.</p>	<p>Action GD : Faculté de verser des acomptes sur dividendes. Possibilité de report total ou partiel des résultats</p>

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous invitons à prendre connaissance du prospectus complet du compartiment G FUND CREDIT EURO ISR disponible sur le site Internet de Groupama Asset Management, www.groupama-am.com.

Vous remerciant de votre confiance, veuillez croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations distinguées.



Annexe 1

INFORMATION SUR LE CALCUL DE PARITE DE LA FUSION :

A titre illustratif, si l'opération de fusion avait eu lieu le 26 avril 2024, la parité d'échange (soit le rapport entre la valeur liquidative de la part IC du compartiment absorbé et la valeur liquidative de l'action IC du compartiment absorbant) aurait été de 1 action I du compartiment G FUND GLOBAL GREEN BONDS pour 0,0274 actions IC du compartiment G FUND CREDIT EURO ISR. Cette opération de fusion s'effectuera sans frais pour les investisseurs.

$$\begin{array}{l} \text{VL de la catégorie d'action IC de G FUND GLOBAL GREEN} \\ \text{BONDS} \end{array} \quad \underline{\hspace{2cm}} = \frac{375,16}{13\,690, \dots} = 0,0274$$

VL de la catégorie d'actions IC du G FUND CREDIT EURO ISR

2- Le 13 juin 2024, il sera procédé sous le contrôle du Commissaire aux Comptes à l'évaluation de l'actif net du compartiment G FUND GLOBAL GREEN BONDS sur la base des comptes arrêtés au 13 juin 2024.

3- CACEIS Bank, dont le siège social est à Montrouge (92120), 89-91 rue Gabriel Péri, banque dépositaire des actifs des deux compartiments de la SICAV GROUPAMA FUND GENERATIONS centralisera les opérations d'échange des actions du compartiment G FUND GLOBAL GREEN BONDS contre des actions du compartiment G FUND CREDIT EURO ISR, créées en rémunération des apports du compartiment absorbé.

Par ailleurs, et afin de faciliter les opérations d'échange, les dernières demandes de souscriptions et rachats seront acceptées sur le compartiment G FUND GLOBAL GREEN BONDS jusqu'au 11 juin 2024 11 heures 01.

Cette opération de fusion s'effectuera sans frais pour les investisseurs. Elle pourra le cas échéant donner lieu au versement d'une soulte.